

Renseignement Economique et Intelligence Economique Stratégique



BINEAU Alexandre

Master 1 Stratégie et Ingénierie Economique Spécialité
Intelligence Economique et Stratégies Compétitives



2015 - 2016

Sommaire

Sommaire.....	p.1
Glossaire des acronymes et sigles.....	p.2
Introduction.....	p.4
Partie I : du renseignement militaire à l'intelligence économique au sein de l'Etat de l'entreprise.....	p.6
Partie II : Comment la mise à contribution de l'IES et le REF étatique permet d'augmenter la compétitivité et la sécurité des entreprises françaises face à la concurrence mondiale ?.....	p.15
Conclusion.....	p.18
Webographie – Bibliographie – Documents – Intervention.....	p.20

Glossaire des acronymes et sigles

ADIT : Agence pour la Diffusion de l'Information Technologique

CIA : Central Intelligence Agency

D2IE : Délégation Interministérielle à l'Intelligence Economique

D2IE : Délégué Interministériel à l'Intelligence Economique

DGDDI : Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

DGSI : Direction Générale de la Sécurité Intérieure

DGSE : Direction Générale de la Sécurité Extérieure

DPR : Délégation Parlementaire au Renseignement

DPSD : Direction de la Protection et de la Sécurité de la Défense

ECHELON : système d'interception américain des satellites de communication commerciaux.

GCHQ : Government Communication Headquarters (quartier général des communications du gouvernement britannique)

HRIE : Haut Responsable à l'Intelligence Economique

IDE : Investissement Direct à l'Etranger

IE : Intelligence Economique

IES : Intelligence Economique Stratégique

IHEDN : Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale

MI5 : UK's national Security Service

NSA : National Security Agency

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PM : Premier Ministre

RE : Renseignement Economique

REF : Renseignement Economique et Financier

SA : Service Action

SCIE : Service de Coordination à l'Intelligence Economique

SGND : Secrétariat Général de la Défense Nationale

TRACFIN : TRaitement du renseignement et Action contre les Circuits FINanciers clandestins

Introduction :

Suites aux révélations d'Edward Snowden au début de l'année 2014 concernant les écoutes de la NSA sur des personnalités politiques et des entreprises européennes, les Etats, malgré la fin de la guerre froide, se livre toujours à du renseignement économique offensif et féroce afin de permettre à leurs entreprises de rester sur le devant de la scène économique internationale et de faire face à une concurrence internationale extrêmement fortes.

Ainsi, selon le rapport remis à la DPR, 30% des ingérences extérieures au sein de nos entreprises proviennent de pays alliés selon la DGS, « ces chiffres soulignent combien nos principaux partenaires peuvent aussi être nos meilleurs adversaires dans le domaine économique »¹ selon les parlementaires.

Pour commencer, expliquons le concept d'intelligence économique et de renseignement économique.

Pour Jean-Louis Levet, l'*intelligence économique*, dans son approche globale, est la capacité à *comprendre* notre environnement et à *anticiper* le changement. Pour cela, elle se fonde sur la maîtrise de l'information et la production de connaissances nouvelles.

La DPR quant à elle, dans son rapport de janvier 2015 concernant les activités de renseignement de 2014, le définit tel quel : « le *renseignement économique*, dans une acception tant défensive qu'offensive contribue à la protection des entreprises et du patrimoine scientifique face aux menaces extérieures, à la sécurisation des approvisionnements stratégiques et à l'identification des stratégies des investisseurs. »

Le renseignement économique constitue ainsi donc les prémisses de l'intelligence économique bien qu'il n'est pas été défini avant lui. En effet, les services de renseignements, à tout âge, cherchaient à s'approprier des connaissances étrangères afin de favoriser les entreprises nationales via des moyens clandestins. Ce que l'intelligence économique réproouve. Dans la pratique, l'intelligence économique va utiliser des sources ouvertes (ou blanche (cours C. BAULANT MIE) et favoriser la recherche, le traitement, la protection et la transmission d'information via les réseaux entre entreprises et les organismes de l'Etat pour ainsi favoriser la connaissance et l'innovation et donc de gagner des marchés. Les différents auteurs que j'ai utilisé pour étayer mon exposé ont d'abord pris les aspects régaliens du renseignement surtout d'origine sécuritaire puis en avançant dans mes recherches (et dans le temps), les auteurs sont parvenus à discerner l'intelligence économique et ainsi créer un véritable outil alliant politiques publiques et besoins privés.

Ce qui m'attire dans ce sujet qu'est le renseignement économique et l'intelligence économique, c'est la position qu'une entreprise peut avoir sur le marché national voir international en utilisant à son profit les informations diffusées sur les réseaux d'entreprises et clusters (cours C. BAULANT stratégies compétitives) et en y associant les renseignements produits par l'Etat grâce à ses services et organismes spécialisés dans la collecte et le traitement de l'information brute. Tout cela en permettant à chacune de se protéger de

l'extérieur et de pouvoir continuer à se développer tant technologiquement que physiquement. Pour ce qui est du rapport au monde réel, je considère que le sujet sur lequel je travaille permettra à bons nombres d'entreprises françaises, de la petite PME à l'entreprise du CAC 40, de pouvoir rattraper le retard qu'elles ont accumulé depuis la globalisation de l'économie des années 80-90, de regagner des marchés grâce à l'aide de l'Etat et donc de réaffirmer la France comme puissance économique et industrielle de premier plan.

Problématique : Depuis la fin de la Guerre Froide et de la chute de l'URSS, les gouvernements et leurs services de renseignements se sont retrouvés sans aucuns ennemis visibles à combattre. Ainsi avec l'émergence de la mondialisation depuis les années 80-90, les services de renseignements, sans écarter leur fonction première de « renseignement sécuritaire », ont su s'adapter pour aider et repousser les ingérences étrangères dans notre économie nationale. Comment s'est développé le renseignement économique et l'intelligence économique au sein de notre pays et quels sont les moyens accordés aux entreprises pour faire face à la concurrence internationale ?

Mon axe de travail se basera sur l'importance, aujourd'hui, qu'ont le renseignement économique et l'intelligence économique en France.

Pour ce faire, je vais traiter dans une première partie la place qu'à l'IE et le RE au sein de l'Etat et de ses organismes en traitant dans un premier temps, la question de savoir comment le renseignement militaire est parvenu à créer le concept et la fonction d'intelligence économique stratégique au sein de l'Etat. Puis nous verrons les différents organismes et services en actions en interaction au sein de celui-ci et enfin le RE et l'IE face aux puissances étrangères.

Dans une seconde partie, nous verrons comment l'IE et le RE augmente la compétitivité des entreprises dans un premier puis comment l'IE et le RE assure la sécurité des entreprises face à la concurrence et l'ingérence étrangère.

Partie I : Du renseignement militaire à l'intelligence économique au sein de l'Etat et de l'entreprise.

Rappelons dans un premier temps un bref aspect historique. Le renseignement a toujours été l'une des préoccupations de l'Homme, même lors de la Préhistoire. De par sa nature, « l'homme est soucieux de prévoir » (Besson et al, 2001). Le renseignement, de nature économique, a été utilisé au XVème siècle avec les villes-Etats d'Italie, hors du cadre strict de la sécurité et de la défense, pour ainsi conférer aux seigneurs italiens, les connaissances nécessaire pour réaliser de bons investissements financiers et ainsi assurer la prospérité de leur cité-Etat. Du côté français, Napoléon Ier était le « seul chef suprême de nos institutions [...] s'appuyant sur un système global de renseignement militaire, diplomatique, policier et économique » (Harbulot et Pichot-Duclos, 1996) afin d'assurer au tissu industriel français des dernières avancées technologiques des autres pays européens (en particulier l'Angleterre) par rapport à leurs révolutions industrielles propres.

Avec la fin de la Guerre Froide, les services de renseignements occidentaux et soviétiques se sont retrouvés sans ennemis à combattre. Tout l'arsenal qui leur était alloués pour contrer et détruire les menaces, soient capitalistes ou soviétiques, auxquelles ils devaient faire face, ont dû alors chercher de nouvelles missions afin de garder leurs importances au sein de l'appareil étatique. C'est ainsi que les services de renseignement sont passés du *renseignement militaire* qui a un but purement sécuritaire et de défense de la nation à du *renseignement économique*. Pour eux, il s'agissait d'un « engagement des moyens des services de renseignement dans l'économie, et notamment dans les secteurs stratégiques » (Lepri, 2008). Cela, afin de faire face à l'extension de l'économie de marché aux pays d'ex-Europe de l'Est et de l'émergence de nouveaux pays concurrents (Japon, Nouveaux Pays Industrialisés, la Chine et l'Inde) pour ainsi protéger les entreprises nationales des ingérences extérieures et la protection du patrimoine économique.

Les services de renseignement aujourd'hui combinent alors « une culture du renseignement militaire plus spécifiquement portée sur l'exploitation du renseignement utile à l'appréciation de la menace militaire et à la préparation de l'action militaire destinée à y faire face » (Beau, 2010) avec une orientation sécuritaire et défensive et en ajoutant à leurs prérogative, le renseignement économique, concernant la protection du patrimoine économique et industriel depuis la fin de la Guerre Froide. Avant l'arrivée du rapport Martre (1994) et CARAYON (2003), le renseignement économique était, en France, trop peu utilisé par les entreprises. En effet celui-ci étant produit et traité par les services de renseignements et des ministères, il était très peu accessible aux entreprises.

En parallèle, les entreprises, pour subvenir à ce manque d'informations sur leurs concurrents, ont développé le *renseignement d'entreprise* désignant « la fonction ayant pour finalité de délivrer aux décideurs dans l'entreprise les savoirs utiles à la prise de décision, dans l'environnement incertain de leurs activités économique » (Beau, 2010). Celui-ci se distingue du renseignement de sécurité (et donc aujourd'hui portant également sur le domaine

économique) par le fait qu'il ne peut pas « exploiter de sources pratiquant des activités de recherches clandestines » (Beau, 2010).

Ainsi comme vu précédemment, grâce à l'arrivée des rapports Martre en 1994 et Carayon en 2003, les pouvoirs publics se sont dotés d'un outil leur permettant d'aider les entreprises dans leur stratégie propre de développement. C'est ainsi que l'Etat s'est doté de l'outil de l'intelligence économique afin de parer nos entreprises à la compétition internationale grandissante. Pour Francis Beau (2010) reprenant les propos de Bernard Carayon de son rapport de 2003, la fonction IE doit être clairement distinguée du concept de renseignement d'entreprise. En effet, l'IE implique les entreprises et les universités dans le cadre de partenariats public-privé et confère à cette fonction trois volets significatifs : l'information, la protection et l'influence. D'autres parts, cette action de collecte, d'analyse et de diffusion de l'information a été reprise par François Fillon, alors Premier Ministre sous la présidence de Nicolas Sarkozy, dans une lettre adressée à ses ministres définissant les grands axes d'actions qu'entend atteindre l'intelligence économique. Ainsi il l'a défini comme étant une activité consistant à « collecter, analyser, valoriser, diffuser et protéger l'information économique stratégique, afin de renforcer la compétitivité d'un Etat, d'une entreprise ou d'un établissement de recherche » (Lettre du Premier Ministre n°5554/SG, 15/09/2011).

Afin de permettre à nos entreprises de faire face aux menaces extérieures, les services en charge du renseignement économique ont dû trouver le moyen de diffuser les informations qu'elles ont pu collecter et analyser pour les mettre à disposition des acteurs publiques et privés de l'action économique française. Ainsi donc, le renseignement économique d'origine étatique a ainsi eu besoin de l'intelligence économique pour permettre cette diffusion aux agents économiques dans un souci de légalité et de clarté d'origine de l'information. Egalement cette IES a toujours besoin du RE car l'information est en perpétuel mouvement. Pour cela il faut que l'IES s'actualise et puisse s'adapter aux menaces extérieures. Ainsi le RE va avoir toute son importance pour apporter des informations que l'IES ne pourra pas capter par les réseaux et sources officiels.

1. La naissance de l'Intelligence Economique au sein de l'Etat.

Grâce aux rapports Martre et Carayon en 1994 et 2003, la France a pu se doter d'une politique publique en terme d'intelligence économique. Ainsi, c'est grâce au rapport Carayon en particulier que la France a pu poser les bases d'un véritable organe d'intelligence économique auprès de l'Etat. Par la suite, en décembre 2003, en faisant suite aux recommandations du rapport Carayon, le gouvernement a créé le poste de Haut Responsable à l'Intelligence Economique rattaché au SGND dépendant ainsi du PM. A ce poste, est nommé Alain Juillet, alors Directeur du Renseignement au sein de la DGSE. Alain Juillet ayant eu un parcours atypique (diplôme universitaire, passage au SA pendant 5 ans, haut dirigeant dans différentes entreprises nationales et internationales de 1984 à 2002, directeur du renseignement à la DGSE puis HRIE jusqu'en 2009) (https://fr.wikipedia.org/wiki/Alain_Juillet). Le HRIE, et par la suite, la D2IE a pour mission d'« être un centre d'alerte, d'impulsion et d'accompagnement, au service des intérêts économiques de la France et de sa compétitivité » (<http://www.intelligence->

intelligence-economique.gouv.fr/qui-sommes-nous/nos-missions). Par la suite, lui ont succédé plusieurs hauts fonctionnaires. Dans un même temps, la nomination de François ASSELINEAU au poste de coordonnateur ministériel à l'IE en août 2006 (https://en.wikipedia.org/wiki/Fran%C3%A7ois_Asselineau). Ainsi de 2009 à 2013, le D2IE fut Olivier BUQUEN, alors haut dirigeant dans une société internationale. A partir du 29/05/2013, le D2IE fut Claude Revel et ce pendant 2 ans. Claude Revel, pionnière de l'IE en France dès 1989, elle fut l'une des premières à créer et à diriger des cabinets d'intelligence économique au profit de grandes entreprises nationales et internationales. Puis elle fut nommée D2IE en 2013 (https://fr.wikipedia.org/wiki/Claude_Revel). Elle a été remplacé par Jean-Baptiste CARPENTIER, le 3 juillet 2015, alors inspecteur général des finances, par décret en Conseil des Ministres du 1^{er} juillet 2015 (<http://www.intelligence-economique.gouv.fr/>).

La fonction première de la D2IE, par décret du 22 août 2013, est la mise en œuvre de la politique publique d'IE sur le territoire nécessitant l'implication de tous les acteurs (<http://www.intelligence-economique.gouv.fr/qui-sommes-nous/nos-missions>). Pour ce faire elle participe activement à l'élaboration d'un réseau ainsi qu'à la concertation de tous les représentants des ministères, préfetures et collectivité territoriales qui souhaitent s'y associer. Ses quatre axes de travail sont, selon le site de la D2IE :

1. La veille, l'anticipation, les alertes et les analyses
2. La sécurité économique, comprenant l'identification et la prévention des risques, notamment immatériels (savoir-faire, réputation, etc.)
3. L'influence de long terme sur l'environnement économique (ex : la régulation internationales de toutes natures)
4. La pédagogie et la sensibilisation des acteurs publics et privés.

Pour ce faire, elle prend appui sur l'Etat, les ministères et leurs services déconcentrés, les préfets, les comités régional de l'intelligence économique et les acteurs et filières professionnel (CSOEC, SYNFIGE, CDSE, les avocats, ...) que nous verrons dans la seconde sous-partie.

Avec la remise du rapport Carayon au gouvernement en 2003, celui-ci prônait plusieurs axes de travail. Notamment la définition des acteurs et le champ d'action de l'IE, la question du problème de compétitivité de la France et des entreprises françaises, la défense économique et la sécurité économique, une nouvelle vision de la politique d'influence, la formation à l'IE et la mise en place de l'IE au sein du territoire national.

L'une des mesures phares du rapport Carayon a été empruntée aux américains et plus spécifiquement au rapport de Robert Solow, « Made in America » de 1987. Ce rapport pour augmenter la compétitivité et le commerce américain autorise le gouvernement fédéral à subventionner les industries américaines jugées stratégiques pour les Etats-Unis.

Celui-ci autorise les commandes publiques auprès des PME-PMI américaines, le secret économique dans les secteurs sensibles et plus particulièrement la mesure prônée par Robert Solow et reprise massivement par Bernard Carayon dans son rapport remis au

Commissariat au Plan en 2003, « Intelligence Economique, Compétitivité et Cohésion Sociale ». Ainsi cette mesure interdit la présence d'investisseurs étrangers au sein du conseil d'administration des entreprises, l'interdiction d'entrer dans les laboratoires de R&D dans laquelle ils ont effectué un IDE. Mais les lois du marché leur permettent toujours de toucher les dividendes de leurs investissements (Cours C. Baulant « Méthodologie de l'Intelligence Economique » chapitre 2).

II. Les acteurs de l'Intelligence Economique du Renseignement Economique nationaux.

- Les acteurs de l'Intelligence Economique :

Depuis la réception du rapport Carayon en 2003, la France a pris en compte le potentiel sécuritaire et d'accélérateur économique qu'est l'IE. Ainsi elle a mis en place un organisme auprès du PM et du Président de la République afin de veiller, protéger et sensibiliser les acteurs économiques stratégiques ou non de notre pays. Pour ce faire, le poste d'HRIE a cédé la place à la D2IE en 2009 qui a su montré la pleine mesure de la bonne pratique de l'IE. La D2IE a, aujourd'hui, à sa tête, Jean-Baptiste Carpentier depuis juillet 2015.

Afin de faire appliquer les politiques économiques publiques décidées par le gouvernement et les moyens à mettre en œuvre ces politiques, la D2IE se fait seconder du SCIE (Service de Coordination de l'Intelligence Economique). Sa fonction propre est la « mise en œuvre de la politique publique d'IE proposé par la D2IE » (<http://www.intelligence-economique.gouv.fr/qui-sommes-nous/les-acteurs-de-lintelligence-economique/au-niveau-ministeriel>). Pour pouvoir appliquer les politiques décidées par la D2IE et le gouvernement, « ses missions s'exercent principalement en matière de veille et de soutien à la compétitivité » (<http://www.intelligence-economique.gouv.fr/qui-sommes-nous/les-acteurs-de-lintelligence-economique/au-niveau-ministeriel>). En d'autres termes, le SCIE va aider les agents économiques à développer « une capacité propre d'analyse stratégique et d'anticipation » tant à la fois globale (vision internationale, anticipation des grandes évolutions dans le domaine de la recherche et l'innovation à l'échelle mondiale) que locale (volonté d'augmenter la compétitivité, mise en place de veille concurrentielle, scientifique, technologique, juridique,... mais aussi en terme de protection (protection matérielle et immatérielle, lutte contre contrefaçons et blanchiments d'argents,...). Egalement, le SCIE va aider les agents économiques à « acquérir une expertise et une formation en terme de veille » auprès principalement des PME-TPE (<http://www.economie.gouv.fr/scie/dispositif-et-missions-0>).

En plus des missions qu'elles mènent auprès des acteurs économiques nationaux (entreprises principalement), la D2IE, via l'IHEDN, forme les dirigeants et agents économiques ainsi que le personnel de la Défense aux questions d'IE lors de séminaires organisés périodiquement depuis 1996. De plus, dans le cadre de la réforme du dispositif d'IE par décret du PM du 22 août 2013, le volet pédagogique est l'un des axes majeurs de la politique publique d'IE (Rapport d'Activité de l'IHEDN 2014).

Grâce à ces actions concertées, dont les résultats sont peu connus du grand public tels que : l'anticipation de phénomènes économiques, le travail en partenariat avec le ministère de

la recherche, l'accompagnement du travail national et européen sur le secret des affaires ainsi que la mise en place d'un diagnostic de sécurité pour toutes les entreprises désirant faire face à l'ingérence extérieure. La DPR, dans son rapport d'activité pour l'année 2014, « félicite les liens fructueux que la D2IE ai pu nouer des liens fructueux avec le coordonnateur du renseignement et les services eux-mêmes » (Rapport de la DPR, 2015). Ainsi nous allons voir quels sont ces acteurs du renseignement qui facilite le travail de la D2IE.

- Les acteurs du renseignement économique et financier :

Selon le rapport de la DPR de 2015, le RE ou plutôt le Renseignement Economique et Financier (REF) n'est pas assez pris en compte dans les politiques et les missions des différents services alloués à la protection du patrimoine et de la souveraineté économique français. Or, la France, depuis de nombreuses années s'est dotée d'organismes et d'agences lui permettant d'assurer sa sécurité et sa souveraineté économique contre des ingérences extérieurs.

En donnant une fonction plus « économique » à ces services de renseignement, ces organismes auront 4 grands rôles dans la protection et l'appui des intérêts économiques et commerciaux selon Charlotte Lepri:

- Assurer un appui en matière de contre-espionnage, fournir des rapports au gouvernement sur les activités clandestines dirigées contre les intérêts économiques et commerciaux de notre pays.
- Collecter des informations inaccessibles aux responsables politiques et leur produire des analyses à valeur ajoutée sur des questions stratégiques.
- Mener des « activités spéciales » pour influencer sur des événements, des comportements ou sur la formulation des politiques dans d'autres pays.
- Fournir des informations sur les capacités et intentions que des adversaires économiques cherchent à dissimuler (surveillance des accords commerciaux, recueillir des informations sur des pratiques commerciales déloyales ou malhonnêtes, surveillance du respect des ententes internationales entre Etats membres pouvant avoir des répercussions sur les intérêts économiques et commerciaux de notre pays.

En France, le rapport entre la population et le renseignement a une vision négative voir illégale (« barbouze »). En réalité, celui-ci tire ses informations depuis des sources humaines ou électroniques, grâce aux informations d'origine humaine, à l'utilisation de logiciels ou encore des notes provenant de cabinets d'experts-comptables. On pourra ainsi classer le renseignement, l'information comme étant noir (source illégale), gris (vide juridique) ou blanc (source légale) (Cours C. Baulant, MIE, Chap 1).

La recherche du REF, puis le traitement de celui-ci pour finalement devenir des informations pouvant être traité et utilisée par l'IE au niveau étatique va se faire à différents échelons et par différents organismes.

Ainsi la recherche, à proprement parler, du REF par des organismes étatiques va se faire tout d'abord via les agences de renseignements du ministère de l'économie et de la défense.

Pour ainsi anticiper sur nos partenaires, les actions et innovations que ceux-ci pourraient produire. Aujourd'hui tous les acteurs de la communauté du renseignement vont avoir des prérogatives en termes de REF. Bien que selon les parlementaires, la culture du renseignement et particulièrement celle du REF est encore « embryonnaire dans notre pays » alors même que « la menace économique n'a jamais été aussi grande » (rapport de la DPR, 2015, p.37).

Au jour d'aujourd'hui, la grande majorité des REF recueillis par les services de renseignements sont tirés de sources ouvertes, via Internet qui a changé le paysage de l'information en étant immédiatement disponible et visible à tous. Ainsi, ceux-ci utilisent ces nouveaux outils sans avoir à recourir à des moyens clandestins pour obtenir les REF. Mais les pratiques peuvent changer d'un service à un autre (C. Lepri, 2008, p.18).

Premièrement, la DGSE, service de renseignement extérieur, va évoluer sur les territoires étrangers et va agir hors des limites fixées par la D2IE et l'IE. Son action est tout d'abord du renseignement sécuritaire pour protéger la France et les français. Mais elle va également mener des actions de renseignements économiques via la DR et son service de sécurité économiques

(https://fr.wikipedia.org/wiki/Direction_g%C3%A9n%C3%A9rale_de_la_S%C3%A9curit%C3%A9_ext%C3%A9rieure#Direction_du_renseignement). Malgré cela, la DGSE peine à produire des notes de RE efficace via la collecte et l'exploitation de ceux-ci puisqu'étant tributaire du ministère des finances dont « elle ne reçoit extrêmement peu de demande » (Rapport de la DPR, 2015, p.52).

Un autre organisme de la recherche du REF, la DGDDI a à sa disposition la DNRED. Celle-ci a pour mission de surveiller les mouvements liés ou connexes à des opérations commerciales (rachats d'entreprises, investissement d'entreprises étrangères dans des entreprises nationales, Offre Publique d'Achat, etc.). Mais elle a également des prérogatives dans le renseignement commerciales, économiques et financiers (rapport de la DPR, 2015, p.48).

Par la suite, après cette collecte du REF par ces organes étatiques, d'autres services vont être en charge, également, de la collecte de REF mais aussi de la protection de nos entreprises. Premièrement, la DGSi a dans ses pôles d'activités, « une action de préservation de la souveraineté économique, scientifique et technologique par son action de contre-ingérence économique et de protection du patrimoine économique ». La contre-ingérence économique va s'opérer sur divers domaines (captation de savoir-faire, acte de malveillance, prédation financière, débauchage stratégiques, etc.). Pour contrer ces diverses menaces qui pèsent sur les acteurs économiques, elle va faire de la prévention auprès de ces acteurs mais également cartographier les menaces auxquelles ils peuvent faire face via des outils statistiques et d'analyses (<http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/DGSi/La-protection-du-patrimoine-economique>). Deuxièmement, la DPSD, dépendant du ministère de la Défense, va également avoir une action de contre-ingérence et de protection du patrimoine économique, industriel et scientifique. En effet, celle-ci détermine les vulnérabilités induites par une société reliée directement ou indirectement avec l'économie de la Défense via son service enquêteur. Elle

s'insère pleinement dans le REF telle que le décrit la DPR dans son rapport de 2015. Aujourd'hui, elle suit près de 2000 entreprises liées à l'économie de la Défense. Enfin, TRACFIN, la cellule du renseignement financier (CRF) est quant à elle rattaché au ministère des finances. Elle a pour mission principale de lutter contre les circuits financiers clandestins, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Mais outre ses différentes prérogatives, elle s'assure principalement de l'*exploitation* et de l'*analyse* des renseignements propres à établir toutes opérations financières délictueuses. Ainsi, elle transmet toutes ses notes d'informations aux personnes habilitées par le code monétaire et financier (l'autorité judiciaire, les administrations d'Etat et les services de renseignement spécialisés et les cellules de renseignements financiers homologues) (<http://www.academie-renseignement.gouv.fr/tracfin.html>).

Finalement la collecte du REF va également se faire à l'étranger via l'entité diplomatique. En effet, comme sur le modèle des britanniques aux prémices du REF et de l'IE, leurs ambassadeurs étaient formés à la création de réseau leur permettant d'anticiper sur les besoins d'un pays étranger mais également à collecter des REF via leurs homologues étrangers, les chefs d'entreprises, etc. (Cours C. Baulant, MIE chapitre 2, 2015) Les ambassadeurs français ont imité ce système leur permettant d'obtenir du REF via leurs réseaux grâce aux outils de veille et d'information sur les évolutions économiques majeures, ainsi que sur les risques pouvant peser sur les établissements de recherche.

Les données extraites de ces outils leur permettent de traiter des informations scientifiques et économiques obtenues en ambassade via les services scientifiques des ambassades. Ces ambassades, par la suite, émettent des bulletins électroniques au gouvernement et aux entreprises françaises afin de les informer des avancées technologiques et scientifiques mondiales.

III. L'IES-REF français face aux puissances étrangères : le cas des pays anglo-saxons (Grande-Bretagne et Etats-Unis) et du Japon.

Grâce aux révélations d'Edward Snowden et les écoutes de la NSA sur des dirigeants politiques et d'entreprises, la dimension du REF et de l'IE pour tous les pays s'imprègnent d'un contexte de guerre économique, cherchant à obtenir les informations et traitées celle-ci les premiers pour avoir les marchés et les produits les plus rentables.

- Le cas de la Grande-Bretagne (GB) :

A partir du XVIII^{ème} siècle, la GB forme ses élites à la culture de la gestion de l'information stratégique (exemple : formation de ses ambassadeurs à la collecte de renseignement auprès de leurs homologues à l'étranger et de chefs d'entreprises locaux). Ainsi grâce à cette collecte et traitement d'informations brutes dans les ambassades puis à Londres, ils ont pu aider leurs entreprises à innover plus rapidement en plus des révolutions industrielles existantes. Par cette maîtrise de la gestion des informations, de l'innovation technique et de la protection de ses savoir-faire, la GB est progressivement devenue la 1^{ère} puissance mondiale face à une France en pleine période révolutionnaire, une domination des Hollandais dans les Antilles, et la prédominance de la compagnie des Indes Hollandaises (fin XVIII^{ème} siècle). (J-L Levet,

2001, p.4). Ce sont les britanniques qui ont été l'un des pionniers dans la pratique de l'IES et du marketing à l'échelle mondiale afin d'essayer d'influencer leurs clients sur des produits anglais (C. Baulant, cours MIE chap 2, 2015).

D'autres parts, la GB a donné comme prérogative à son service de sécurité intérieur, le MI5, la mission de contre-ingérence économique et de protection du patrimoine économique, culturel et scientifique, ainsi donc de pratiquer ouvertement le REF : « *MI5 works prevent[...]/protects the UK's national security and **economic well-being*** », (<https://www.mi5.gov.uk/home/about-us/what-we-do.html>) (C. Lepri, 2008, p.44). D'autres par, le GCHQ, le service d'interception électronique britannique partage les mêmes prérogatives que le MI5. Ces prérogatives sont inscrites dans le *Intelligence Service Act* de 1994. Cela place donc les activités de REF dans un cadre légal pour les services britanniques (<http://www.legislation.gov.uk/ukpga/1994/13/section/3>).

- Le cas des Etats-Unis :

Avec la remise du rapport de Robert Solow en 1990 « *Made in America* » les Etats-Unis de l'ère Clinton se voient proposés plusieurs réformes leur permettant de retrouver leur place de grande puissance économique après les 2 chocs pétrolier de 1973 et 1979 (C. Baulant, 2015, cours MIE chap 2) et surtout de faire face à la concurrence japonaise prédominante durant les années 90. Ainsi, aujourd'hui, chaque grande entreprise nationale ou internationale dispose de son service de *competitive intelligence* très souvent rattaché à un vice-président d'une entreprise (Knowledge management EO, Strategy EO, ...) (<http://www.infoguerre.fr/industries-et-souverainete/le-dispositif-de-l-intelligence-economique-aux-etats-unis-542>). D'autres parts, la doctrine officielle concernant les pratiques publiques de l'intelligence économique aux Etats-Unis sont concentrées sur 3 objectifs : « le soutien aux intérêts économiques américains à l'étranger ; la lutte contre l'espionnage économique étranger et la prévention des pratiques illicites des entreprises étrangères » (J-L Levet, 2001, p.7).

Mais avant de mettre en place ces cellules d'intelligence économique au sein des entreprises américaines, le président Clinton a délibérément orienté une partie des activités d'une de ses agences de renseignement, la CIA, vers le renseignement économique et financier (ex : création du fond d'investissement In-q-Tel par la CIA, en 1999). D'autres parts, avec le récent scandale des écoutes électroniques de la NSA sur des personnalités européennes, les Etats-Unis disposent d'un outil ayant une portée mondiale, le réseau ECHELON. Celui-ci permettant de délivrer des informations pertinentes au gouvernement américain principalement mais également aux entreprises en cas de conflits économiques avec une entreprise concurrente (Besson et Possin, 2001, p.26). Ceci permet aux entreprises américaines, grâce aux REF mis à leur disposition par le gouvernement fédéral, de rester leader sur les marchés internationaux stratégiques (aéronautique, spatial, énergie, télécommunication, ...).

- Le cas du Japon :

Le Japon est le précurseur de la « guerre économique » et des formes d'IES efficace que l'on connaît aujourd'hui. En effet, dès l'ère *Meiji*, en 1868, l'empereur conseillait à ses sujets de « chercher la connaissance dans le monde entier » (Conflits Hors-Série 1H, 2014, p.30). Ainsi, l'Etat organise l'effort collectif, fait en sorte que la concurrence soit canalisée afin qu'elle ne porte pas atteinte à l'intérêt national. Grâce ses méthodes et à son processus avant-gardistes d'IES au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, celles-ci lui permet de rester sur le devant de la scène économique internationale. Ainsi avec une vision et « un processus décisionnel à long-terme (15-20 ans), des interactions permanentes entre le système de collecte et de traitement de l'information, une approche prospective et l'élaboration d'un consensus entre les différents acteurs (privés, publics, ...) » (J-L Levet, 2001, p.6).

De par ce système de collecte et de traitement de l'information, le Japon, pour favoriser ces innovations produits sur le plan international, a, pour ce faire, relié les pôles marketing et R&D, essentiels dans une entreprise, faisant du Japon (sur du long terme) une économie riche, innovante et concurrentielle du XXIème siècle.

Le Japon, contrairement à la France, aux Etats-Unis et la Grande-Bretagne principalement ne dispose pas d'organisme de renseignement étatique à proprement parler qui puisse s'occuper des questions de REF. Mais, en 1958, le Japon crée le JETRO (Japan External Trade Organization), un organisme d'Etat à « but non lucratif, collaborant avec le MITI (Ministère Japonais, de l'économie, du commerce et de l'industrie) » (<http://www.portail-je.fr/article/98/Le-Jetro-ou-l-Intelligence-Economique-a-la-japonaise>). Le JETRO a comme mission de « favoriser le développement des relations économiques entre le Japon et le reste du monde afin que le pays puisse avoir une balance commerciale positive ». Parée de sa vertu d'entremetteur entre les entreprises et l'Etat, le JETRO permet aux entreprises nippones de se développer technologiquement principalement en important des innovations-produits des pays occidentaux (par exemple) et en les améliorant par la suite pour les revendre plus cher. De par ce fort intérêt aux technologies de pointes, le JETRO « est accusé d'organiser un véritable espionnage économique » au profit de la nation et des entreprises nippones (Conflits HS 1H, 2014, p.30).

Ainsi, la France avec ses nouvelles politiques publique d'IES, ses organismes de REF permet à celle-ci de retrouver, avec quelques années de retards, les pays ayant pris conscience de la notion de concurrence et de compétitivité internationale. Bien que l'Etat doit jouer un rôle neutre au sein de la direction des entreprises privées françaises, il peut avant tout favoriser une entreprise qu'elle considère comme stratégique pour ses intérêts nationaux. Donc lui permettre de faire face à l'ingérence extérieure grâce à ses outils étatiques (que n'ont pas une entreprise lambda) en assurant sa compétitivité et sa sécurité économique.

Partie 2 : Comment la mise à contribution de l'IES et le REF étatique permet d'augmenter la compétitivité et la sécurité des entreprises françaises face à la concurrence mondiale ?

I. *L'IES et le REF augmente la compétitivité des entreprises françaises.*

Selon Jean-Yves Prax, dans culture du renseignement et théorie de la connaissance, les entreprises françaises d'aujourd'hui sont confrontées aujourd'hui à une certaine problématique qui est : « *délivrer l'information utile, là où on en a besoin, quand on en a besoin, et si possible sans que l'on ait besoin d'en faire la demande* ». Ainsi, prend sa pleine mesure, les récentes politiques d'IES et de réformes du REF de ces dernières années pour améliorer la compétitivité des entreprises françaises sur la scène internationale.

Ainsi, dans cette démarche d'augmentation de la compétitivité des entreprises, la *veille* est l'un des piliers principaux pour améliorer de l'IES. Selon Jean-Louis Levet, la veille est « un processus informationnel par lequel l'entreprise se met à l'écoute anticipative de son environnement ». Concrètement, cela se matérialise par la mise en place de système de veille dans différents domaines (commerciale, technologique, concurrentielle,). Ceci afin de dégager et de limiter l'incertitude pour le chef d'entreprise quant à la prise de telle ou telle décision pour l'avenir de son entreprise.

Toujours dans la procédure d'IES, le *benchmarking*, selon J-L Levet, est « une technique de recherche des méthodes les plus performantes pour résoudre un problème d'une activité donnée ». Cette technique de recherche va s'orienter sur les entreprises concurrentes qui ont les mêmes activités et ayant rencontré ce problème mais qui ont résolu le problème avec « plus de réussite » que l'entreprise concernée » (J-L Levet, 2001, p.25).

L'IES étant très liée au REF, l'importance du renseignement dans les 2 procédés est « source de valeur ajoutée ». Car produisant des documents ayant des « informations élaborées, évaluées, vérifiées, recoupées et analysées » (J-L Levet, 2001, p.26).

Pour ce faire, l'une des initiatives des réformes gouvernementales, a été de doter l'Etat d'un organisme, permettant l'exploitation et la circulation des informations technologiques. C'est ainsi qu'en 1991, l'Agence pour la Diffusion de l'Information Technologique (ADIT) a été créée pour ainsi mettre en place « une structure de concertation et d'action en matière d'information stratégique » (Besson et Possin, 2001, p.194). Cette agence produit ainsi des dossiers détaillés sur « la littérature grise » (Besson et Possin, 2001, p.194) sur les concurrents directs des entreprises françaises dans tous les domaines scientifiques et industriels que nous connaissons actuellement (informatique, aéronautique, énergie, santé, ...). Ces dossiers sont disponibles pour toutes les entreprises françaises qui en feraient la demande afin d'améliorer leur système propre d'intelligence économique. L'IES et le REF sont donc complémentaire dans cette agence, en effet, le REF va permettre à l'IES d'obtenir des informations brutes que celle-ci pourra par la suite traité et exploité pour permettre à nos agents économiques de s'en servir à bon escient.

A titre d'exemple, le fond de pension In-q-Tel, créé par la CIA au début des années 90 a permis aux Etats-Unis de racheter une entreprise française spécialisée dans les nouvelles technologies et principalement dans les cartes à puces. Grâce à ce rachat, cette opération financière délictueuse, les Etats-Unis ont réussi à obtenir une technologie dont dépendent tous les systèmes de communication aujourd'hui puisque à l'époque, aucun organisme n'a vu l'ombre de l'agence de renseignement derrière ce rachat de capital et cette intrusion dans notre R&D. C'est pour cela qu'une décennie plus tard, dans le rapport Carayon, Robert Carayon exprimait la volonté de ne pas faire participer les entreprises et groupes financiers étrangers dans le conseil d'administration des entreprises françaises, ainsi que l'interdiction à ceux-ci de s'introduire dans les laboratoires de R&D afin de préserver notre souveraineté économique et scientifique (Conflits HS 1H, 2014).

D'autres parts, pour favoriser la réussite et la compétitivité de nos entreprises, les acteurs économiques français ont recours à la pratique du *lobbying*. Pour reprendre la définition de la Commission Européenne dans son Livret Vert de 2007, le lobbying concerne « toutes les activités qui visent à influencer sur l'élaboration des politiques et des processus décisionnels des institutions européennes » ainsi que nationales et internationale (Harbulot et al, 2015, p.411). Ainsi le lobbyiste va utiliser plusieurs outils de l'IES et du REF : « la cartographie des acteurs, l'identification, l'accès aux documents, la veille en source ouvertes ou plus confidentielles » (Harbulot et al, 2015, p.416). Le résultat pour le lobbyiste et l'expert en IES sont d'assurer à l'acteur économique décisionnel une maîtrise de son environnement et si cela se révèle nécessaire, mettre en place une politique d'influence auprès du décideur public afin de s'assurer d'un marché permettant à l'entreprise d'avoir une activité pérenne. Ainsi, à titre d'exemple, en 1994, le lobbying et le REF a permis d'influer sur les négociations commerciales entre les entreprises françaises Thomson et Alcatel face à Raython (entreprise américaine d'électronique). Ces entreprises françaises perdirent un contrat de vente de radar au Brésil au profit de Raython qui a su s'appuyer sur le REF et le lobbying afin de favoriser la prise de décision des dirigeants brésiliens (Conflits HS 1H, 2014).

II. L'IES et le REF augmente la sécurité des entreprises françaises.

Avec plus de 1000 actes recensés par la D2IE chaque année, portant atteinte à la sécurité des entreprises, l'importance de l'action de l'IES et du REF prend toutes leurs mesures. Ainsi la France s'est enfin dotée d'outils lui permettant d'améliorer la sécurité économique de ses entreprises.

D'une part, l'IES permet aux acteurs économiques de se protéger via les politiques publiques de sensibilisation à l'IES par la D2IE (mise à disposition d'outils d'IES ...) et également par la disponibilité d'outils leur permettant de répondre et d'anticiper les demandes des entreprises ou Etats étrangers (veille, exploitation, travail de l'ADIT). Grâce à la D2IE, la France permet enfin d'assurer la sécurité économique de ses entreprises grâce à une politique publique. Celle-ci se caractérise par l'identification et la prévention des risques. Principalement, la sécurisation des risques immatériels (savoir-faire, réputation, e-réputation,...). La D2IE a comme moyens d'actions à destination des entreprises françaises la diffusion de fiches et d'outils d'accompagnement destiné à la sécurité de celles-ci. Des

moyens d'alertes et de réflexions ainsi que la mobilisation de son réseau d'acteurs publics en France comme à l'étranger, la sensibilisation à l'IES auprès des PME-PMI au niveau territorial (de par la circulaire du PM de septembre 2011 qui définit l'action de l'Etat auprès des régions et des collectivités territoriales (<http://www.intelligence-economique.gouv.fr/qui-sommes-nous/les-acteurs-de-lintelligence-economique/l-intelligence-economique-territoriale>)).

D'autres parts, la France étant le 6^{ème} exportateur mondial en 2015, elle doit se prémunir contre « le pillage économique » et les intentions malhonnêtes de certains Etats-nation (<http://www.challenges.fr/galleries-photos/classement/20150211.CHA2971/classement-les-10-pays-qui-exportent-le-plus-au-monde.html>) (Harbulot et Possin, 2001, p.243). Le REF et les organes de renseignement permettent à nos entreprises de se prémunir en amont des menaces et des ingérences économiques étrangères. Principalement nous allons retrouver 2 organes de REF : la DGSI et la DPSD. Qui ont comme point commun, de former les entreprises à protéger leur patrimoine économique et pallier l'insuffisance de la protection contre « les agressions extérieures, mais également d'effectuer des actions de collecte, d'analyse, de traitement et de la diffusion d'information à caractère économique (Lepri, 2008).

La DGSI mène principalement des actions de « sensibilisation des entreprises à la protection de leurs informations stratégiques » (<http://www.campus-ie-basse-normandie.fr/?p=817>). Cette prévention touche chaque année plus de 8000 acteurs de toutes tailles de la sphère économique et principalement les entreprises appartenant aux secteurs stratégiques (aéronautique, énergie, nucléaire, spatiale). Avec une gamme d'outils très large allant de la sensibilisation et conférence auprès des entreprises (1200 conférences auprès de 60 000 personnes en 2014), l'évaluation du niveau de sûreté, habilitation au secret de la défense nationale des personnes physiques et morale. Pour cela, la DGSI lors de ses conférences conseille les entreprises sur les moyens à mettre en œuvre pour protéger leurs informations lors de déplacements ou au sein-même de leur entreprises (utilisation de Virtual Personnel Network lors de déplacement permettant l'accès à internet via des réseaux sécurisés dans des aéroports par exemple, le chiffrement de leurs informations et fichiers sur les ordinateurs professionnels, utilisation d'ERASER, logiciel de suppression définitive de données sur le disque dur, ... (6^{ème} colloque interprofessionnel, Angers, 20/11/15, intervention d'un fonctionnaire de la DRSI). Au jour d'aujourd'hui, près de 20% des attaques économiques sont liées à l'outil informatique (<https://intelligenceeconomiques.wordpress.com/2015/02/13/la-dgsi-acteur-de-la-politique-publique-dintelligence-economique/>).

Dans un deuxième temps, la DPSD, quant à elle, mène des actions de sensibilisation, de protection et d'accompagnement, principalement à destination des 2000 entreprises liés, de près ou de loin, au secteur de la Défense. Elle propose d'effectuer des audits et des diagnostics de sécurité tant au niveau de la structure physique de l'entreprise qu'au niveau de son système informatique ou de son personnel au profit d'entreprises désireuses de préserver un secteur riche d'emploi (<http://www.academie-enseignement.gouv.fr/dpsd.html>).

Conclusion :

De par l'importance de la mondialisation et de la compétitivité internationale depuis le milieu du XXème siècle, la mutation du renseignement sécuritaire au profit des entreprises s'est vu grâce à la création du concept d'intelligence économique stratégique permettant aux entreprises de disposer d'un outil leur permettant de faire face aux modifications du climat international économique. Mais ce concept ne peut survivre sans des outils de veille, d'analyse que le renseignement militaire a utilisés depuis sa création, principalement sous Colbert (XVIIème siècle) et Bonaparte (XIXème siècle), et qui aujourd'hui prend sa pleine mesure dans notre monde globalisé grâce à l'intervention de l'Etat et de ses organes de renseignement au profit d'un renseignement économique et financier tant défensif qu'offensif. Ces 2 outils, l'IES et le REF, nous permettent d'anticiper les actions de nos alliés politiques mais également, qui sont nos premiers adversaires économiques, afin de garder une place prépondérante dans l'économie mondiale (donc de garder nos emplois, nos savoir-faire et notre souveraineté économique, industrielle et technologique).

Ces 2 outils vont être nos armes principales dans un contexte politico-économique conflictuel que l'on peut définir comme étant un état de « guerre économique ou l'expression extrême des rapports de forces non militaires » (C. Harbulot, Conflits HS 1H, 2014, p.6).

Bibliographie :

- Jean-Louis LEVET, L'intelligence économique, mode de pensée, mode d'action, 2001
- Besson et Possin, Du Renseignement à l'Intelligence Economique, 2^{ème} édition, 2001
- Harbulot et al, Manuel d'Intelligence Economique, 2015
- Magasine :
 - o Conflits, hors-série n°1H, « Nous sommes en guerre économique », 2014

Webographie :

- https://fr.wikipedia.org/wiki/Alain_Juillet
- <http://www.intelligence-economique.gouv.fr/qui-sommes-nous/nos-missions>
- https://en.wikipedia.org/wiki/Fran%C3%A7ois_Asselineau
- (https://fr.wikipedia.org/wiki/Claude_Revel
- <http://www.intelligence-economique.gouv.fr/>
- <http://www.intelligence-economique.gouv.fr/qui-sommes-nous/nos-missions>
- <http://www.intelligence-economique.gouv.fr/qui-sommes-nous/les-acteurs-de-lintelligence-economique/au-niveau-ministeriel>
- <http://www.economie.gouv.fr/scie/dispositif-et-missions-0>
- https://fr.wikipedia.org/wiki/Direction_g%C3%A9n%C3%A9rale_de_la_S%C3%A9curit%C3%A9_ext%C3%A9rieure#Direction_du_renseignement
- <http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/DGSI/La-protection-du-patrimoine-economique>
- <http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/DGSI/La-protection-du-patrimoine-economique>
- <http://www.academie-renseignement.gouv.fr/tracfin.html>
- <https://www.mi5.gov.uk/home/about-us/what-we-do.html>
- <http://www.legislation.gov.uk/ukpga/1994/13/section/3>
- <http://www.info guerre.fr/industries-et-souverainete/le-dispositif-de-l-intelligence-economique-aux-etats-unis-542>
- <http://www.portail-ie.fr/article/98/Le-Jetro-ou-l-Intelligence-Economique-a-la-japonaise>
- <http://www.intelligence-economique.gouv.fr/qui-sommes-nous/les-acteurs-de-lintelligence-economique/l-intelligence-economique-territoriale>
- <http://www.challenges.fr/galleries-photos/classement/20150211.CHA2971/classement-les-10-pays-qui-exportent-le-plus-au-monde.html>
- <http://www.campus-ie-basse-normandie.fr/?p=817>
- <https://intelligenceeconomiques.wordpress.com/2015/02/13/la-dgsi-acteur-de-la-politique-publique-dintelligence-economique/>
- <http://www.academie-renseignement.gouv.fr/dpsd.html>
- <http://www.intelligence-economique.gouv.fr/qui-sommes-nous/quest-ce-que-lintelligence-economique/historique>
- <https://intelligenceeconomiques.wordpress.com/2015/02/13/la-dgsi-acteur-de-la-politique-publique-dintelligence-economique/>

- <https://intelligenceeconomiques.wordpress.com/2014/07/25/la-dpsd-service-de-renseignement-au-service-des-ambitions-economiques-de-la-france/>

Documents :

- Francis BEAU, Culture du renseignement et théories de la connaissance, 2010
- BONNECARRERE et al, Intelligence Economique et Stratégique : le cas des Etats-Unis, 2011
- Christian HARBULOT, Le renseignement au service de la puissance, 03/2006
- Charlotte LEPRI, Les services de renseignement en quête d'identité : quel rôle dans un monde globalisé ?, 2008
- Bernard CARAYON, Intelligence Economique, Compétitivité et Cohésion Sociale, 06/2003
- Délégation Parlementaire au Renseignement, Rapport relatif à l'activité de la délégation parlementaire au renseignement pour l'année 2014, 01/2015
- Olivier HASSID et Pas cal JUNGHANS, De la nécessité du renseignement en entreprise, 2013
- Christian Harbulot et le Général Jean Pichoy-Duchos, La place du renseignement dans la société française, 1996
- Rapport d'activité 2014 de l'Institut des Hautes Etudes de Défense National, 2015

Intervention :

- 6^{ème} Colloque Interprofessionnel, « la e-revolution : enjeux et perspective », 20/11/2015, intervention d'un fonctionnaire de la direction régionale de la sécurité intérieure